

CERTIBIOCIDE

CERTIFICAT INDIVIDUEL À L'UTILISATION PROFESSIONNELLE DE PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES



FORMATION



Continue pour adultes

DATE, DURÉE ET LIEU

- **Dates** : plusieurs sessions par an
- **Durée** : 7h00 à 21 h 00
- **Lieu** :

MFREO du Sénonais,

24 rue Haute

89100 GRON

<http://www.mfrgron.fr>

<https://www.facebook.com/mfrgron>

PUBLIC CONCERNÉ, NOMBRE

Tout utilisateur et, ou distributeur de produits désinfectants, nuisibles en entreprises et collectivités.

FINANCEMENT

Pris en charge par OPCO des branches Professionnelles.

TARIF DE LA FORMATION PAR STAGIAIRE

Devis sur demande. Tarif allant de 150 à 200 € la journée de formation.

RESPONSABLE DE L'ACTION/CONTACT

Responsable de l'action : M. Claude Chrétien

Pour toute information, contacter le secrétariat :

mfr.gron@mfr.asso.fr

03 86 64 82 82

Certificateur : ministère de l'agriculture

VERSION 3 11/24

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être professionnel utilisateur et, ou distributeur de certains produits biocides
- Inscription à la MFR de GRON.
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- Le certibiocide est un certificat individuel et délivré à une personne physique, obligatoire depuis le 1er Juillet 2015.
- L'arrêté du 9 octobre 2013, précise les conditions d'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur des produits biocides en question.
- Le Certibiocide atteste un niveau de compétence. Il permet d'encadrer l'activité et d'assurer une utilisation et une application des produits plus sûres et plus efficaces de certains produits biocides

OBJECTIFS

Cette certification vise à certifier les personnes concernées par ces produits afin que celles-ci disposent d'un niveau de compétences suffisant et adapté permettant une utilisation raisonnée, durable et sûre de ces produits biocides pour, notamment, protéger l'environnement et les populations tierces exposées à ces produits via leur activité.

CONTENU/COMPETENCES

- Connaître la réglementation sur les produits biocides ;
- Comprendre les risques liés à l'utilisation et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement ;
- Contribuer à limiter le recours aux produits désinfectants en privilégiant des alternatives non chimiques ;
- Assurer une utilisation durable des produits dans le cadre d'une activité professionnelle ;
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits (gestion des effluents, des déchets organiques,...).

EVALUATION

La formation est évaluée par :

- Des tests de connaissances collectives en cours de formation,
- Un test individuel (QCM obligatoire de 30 questions à la fin de la formation) via la plateforme en ligne du ministère de l'agriculture à partir d'un identifiant personnel communiqué à chaque participant durant la formation.

Complément d'information :

RS : 6440 6442